

## Le combat de Caritas aux côtés des personnes sans statut

Caritas Genève salue la promulgation de critères précis permettant à des travailleuses et travailleurs sans statut légal de régulariser leur situation dans notre canton. Caritas est témoin des souffrances et difficultés de ces personnes qui contribuent depuis de nombreuses années au bien-être et à la prospérité de notre collectivité. Jusqu'ici ces personnes subissaient de multiples désavantages : travaillant dur, dans des conditions souvent précaires, cotisant à nos assurances sociales, elles ne pouvaient cependant bénéficier d'aucune reconnaissance ni d'aucune sécurité concernant la construction de leur avenir. La fin de leur statut précaire leur ouvre des portes. Caritas continuera à être à leurs côtés pour les conseiller dans leurs parcours de vie. Engagée depuis longtemps dans un combat pour la régularisation des travailleuses et travailleurs sans statut légal dans notre Canton, Caritas se réjouit de voir le plus grand obstacle à leur émancipation et à celle de leurs enfants être levé pour certains d'entre eux.

Parmi les personnes reçues depuis des décennies dans les permanences du Service juridique de Caritas Genève, une partie d'entre elles est dépourvue de titre de séjour. Il s'agit de familles avec des enfants scolarisés depuis de nombreuses années ou de célibataires. La très grande majorité de ces personnes sont bien intégrées en Suisse, indépendantes financièrement et maîtrisent le français. Il arrive également que Caritas soit amenée à défendre des cas plus complexes, par exemple des personnes atteintes d'une maladie grave qui se retrouvent dans le dénuement le plus complet.

Lorsque les circonstances le justifient et que ces personnes remplissent un certain nombre de conditions énoncées dans la loi sur les étrangers et son ordonnance, Caritas Genève se constitue en leur faveur et dépose des demandes d'autorisation de séjour (« permis humanitaire ») auprès de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM). Caritas assure le suivi administratif du dossier auprès de l'OCPM et le défend, selon les situations, devant les juridictions cantonales et fédérales.

Notre association demeure attentive aux situations des personnes en condition de grande précarité qui ont passé une partie importante de leur vie à Genève et dont la situation personnelle rendrait un départ vers leur pays d'origine inexigible.

### Contact :

Dominique Froidevaux  
Directeur de Caritas Genève  
079 636 46 91  
dominique.froidevaux@caritas-ge.ch

Alexandre Schmid  
Juriste  
022 708 04 65  
alexandre.schmid@caritas-ge.ch